

Rapport de consultation publique remis à la Direction générale des forêts de l'Outaouais au MRNF

La consultation portait sur l'ajout de secteurs d'intervention potentiels au Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel pour les unités d'aménagement suivantes :

Unité de gestion de la Coulonge UA 71-51 et 71-52

Unité de gestion de la Basse-Lièvre UA 72-51

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga UA 73-51, 73-52, 74-51

Ce rapport a été préparé par



Dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts

Décembre 2024

Table des matières

Introduction.....	3
1. Objectifs de la consultation	3
2. Principes devant guider la consultation	4
3. Portée et limites de la consultation publique	4
4. Déroulement de la consultation	5
4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique	5
4.2 Bilan de la consultation publique.....	6
4.3 Liste des personnes et organismes ou groupes ayant émis des commentaires.....	8
5. Recommandations.....	9
6. Commentaires reçus.....	10
7. Commentaires concernant le processus de consultation	12

Annexes

Annexe 1 Avis public du MRNF

Annexe 2 Commentaires du groupe de villégiateurs du lac Lytton

Annexe 3 Commentaires de la Fédération des pourvoiries du Québec

Introduction

Les municipalités régionales de comté de la région de l'Outaouais et la Ville de Gatineau ont conclu au mois de février 2022 une nouvelle entente de délégation avec le ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Cette entente se terminant le 31 mars 2024 confie aux délégués une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Ces derniers ont désigné la MRC de Pontiac à titre de responsable de l'administration de l'entente. Un des mandats identifiés vise notamment l'organisation et la coordination des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) de la région de l'Outaouais conformément au Manuel de consultation du public sur les PAFI et les plans d'aménagement spéciaux. La MRC de Pontiac doit également produire et transmettre un rapport de consultation publique résumant les commentaires obtenus et proposer, s'il y a lieu, des solutions.

Des secteurs d'intervention potentiels (SIP) ont été ajoutés au PAFIO 2023-2028. Ces SIP sont composés de **travaux sylvicoles non-commerciaux**. Le présent document constitue le rapport de consultation publique qui s'est déroulée du 30 octobre au 24 novembre 2024 concernant les nouvelles activités forestières qui ont été ajoutées au PAFIO 2023-2028 de la région de l'Outaouais.

1. Objectifs de la consultation ¹

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- Répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- Favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- Concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- Harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- Permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

¹ Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, MFFP, Dernière mise à jour : 21 avril 2021

2. Principes devant guider la consultation²

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier est guidée par les principes suivants :

- La consultation doit être empreinte de transparence et d'objectivité;
- La population doit pouvoir s'exprimer dans un environnement réceptif à ses commentaires;
- L'information doit être facilement accessible à la population, et la publicité entourant l'activité de consultation doit être adéquate;
- Un contact direct et personnalisé avec les personnes ou les groupes visés doit être privilégié, afin de mieux comprendre les intérêts, valeurs et besoins et en tenir compte dans les plans.

3. Portée et limites de la consultation publique³

La consultation publique permet de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable et la gestion des forêts du domaine de l'État et de se prononcer sur les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts ainsi que sur les mesures d'harmonisation des usages dans une optique d'aménagement intégré. Cependant, elle ne devrait pas remettre en question les affectations du territoire public prévues ou approuvées par le gouvernement, ni la vision retenue, ni les orientations et objectifs d'aménagement durable des forêts énoncés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts, ni les droits forestiers consentis par le Ministère.

²Source : Ibid.

³Source : Ibid.

4. Déroulement de la consultation

4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique

La MRC de Pontiac a été avisée le 6 septembre 2024 par un courriel de M^{me} Alexandra Bélanger, responsable de la gestion intégrée et des consultations publiques en Outaouais au MRNF de la tenue d'une consultation publique du 30 octobre au 24 novembre 2024 concernant le projet du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2023-2028.

Annonces

Moyen	Précisions
Courriel aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (34 destinataires)	Transmission des cartes et des fichiers de forme de la consultation publique – 16 octobre 2024
Courriel transmis aux municipalités, aux MRC de l'Outaouais, à des personnes intéressées à être informées de la tenue d'une consultation publique, aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (726 destinataires)	Annonce de la tenue de la consultation publique, précisions pour s'inscrire à une séance d'information et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires via le formulaire géoréférencé – 30 octobre 2024
Avis sur le site Internet de la TRGIRTO et affichage d'une publicité sur le compte Facebook de la TRGIRTO	Lien vers la carte interactive du MRNF concernant les SIP qui s'ajouteront au PAFIO 2023-2028 – 30 octobre 2024
Communiqué de presse aux médias	Communiqué de presse du MRNF sur la consultation publique des PAFIO en Outaouais – 30 octobre 2024
Avis public (voir Annexe 1)	Avis public paru dans les médias régionaux de l'Outaouais. <ul style="list-style-type: none">• Le Droit – 30 oct. au 24 nov. 2024 (site web)• Réseau Sélect – 30 oct. au 24 nov. 2024 (site web)• West Quebec Post – 25 octobre 2024 (EN)• Journal Pontiac – 30 octobre 2024 (FR et EN)• The Equity – 30 octobre 2024 (FR, EN)• Le Bulletin d'Aylmer – 30 octobre 2024 (FR, EN)• Le Bulletin de Gatineau – 30 octobre 2024 (FR)• The Low-Down Hull – 30 octobre 2024 (EN)

Accessibilité aux secteurs d'intervention potentiels qui s'ajouteront au PAFIO

Les personnes qui n'avaient pas accès à un service Internet ou qui désiraient obtenir plus d'informations devaient communiquer par courriel à Consultationpafi-Outaouais@mffp.gouv.qc.ca ou laisser un message vocal au 819 246-4827, poste 701449. Une réponse aux messages vocaux et les courriels était donnée dans un délai de deux jours ouvrables.

Les secteurs d'intervention potentiels qui s'ajouteront au PAFIO 2023-2028 étaient accessibles du 30 octobre au 24 novembre 2024 via le site Internet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et le site web du MRNF aux adresses suivantes :

www.trgirto.ca/fr/consultations/pafio-octobre-2024

www.quebec.ca/consultations-foret-outaouais

Envois par courriel

L'outil de marketing par courriel Cyberimpact a été utilisé pour procéder à un envoi par messagerie électronique tel que précisé au tableau de la page 6.

L'envoi courriel à participer à la consultation publique a généré plusieurs statistiques dont celles-ci : sur les 726 destinataires rejoints, 468 destinataires (64 %) ont ouvert le message et 153 destinataires (21 %) ont cliqué sur un des hyperliens inclus dans le message.

4.2 Bilan de la consultation publique

Présentation à la TRGIRTO

Il n'y a pas eu de présentation faite par les professionnels du MRNF aux représentants de la TRGIRTO.

Le 16 octobre 2024, les professionnels du MRNF ont transmis aux représentants de la TRGIRTO les cartes (format PDF) et les fichiers de forme montrant la localisation des secteurs d'intervention potentiels visés par la consultation publique et qui seront ajoutés au PAFIO 2023-2028.

Séance d'information

Une séance d'information en mode virtuel a été organisée. À cette séance qui s'est tenue le 7 novembre 2024 de 12h00 à 13h30 on a compté neuf (9) participants incluant le coordonnateur de la TRGIRTO et les deux (2) professionnelles du MRNF. Cette séance avait pour objectif d'expliquer comment participer à la consultation publique et de montrer comment les commentaires recueillis seront pris en compte par le MRNF.

Le tableau suivant présente le nombre de participants à la **séance d'information** par groupe d'intérêt.

Groupe d'intérêt	Nombre de participants
Villégiateurs, détenteurs de bail	3
Offices de producteurs forestiers	1
Piégeurs	1
Médias	1
Total	6

Participation à la consultation publique

Les tableaux suivants présentent les informations relatives aux participants à la **consultation publique**.

À quel titre le participant émet ses commentaires	Nombre de participants
À titre personnel	0
Pour un organisme ou un groupe	5
Total	5

Demandes d'information	Nombre de demandes
Par courriel au coordonnateur de la TRGIRTO	1
Par courriel au MRNF	3
Total	4

Mode de réception des commentaires reçus	Nombre de commentaires reçus
Commentaires géoréférencés en ligne (outil web du MRNF)	4
Commentaires transmis par courriel au MRNF	1
Téléversement de documents PDF via trgirto.ca	1 document reçu
Total	6

Participants à la consultation publique selon le type d'utilisateur	Nombre de participants
Association de villégiateurs et de propriétaires riverains	2
Club de motoneigistes	1
Zec, pourvoies, réserve faunique	2
Total	5

Type de préoccupation selon les commentaires reçus	Nombre de participants ayant fait mention
Aire protégée (nouvelle proposition au MELCCFP)	1
Conservation de la biodiversité	1
Quiétude des utilisateurs (villégiateurs, chasseurs, VHR, autres)	4
Réseau routier, sécurité routière (Villégiateurs, VHR)	3
Travaux forestiers : type de traitement, période, transport du bois	2
Paysages forestiers, encadrement visuel (villégiateurs, VHR)	2

Unité d'aménagement visée selon les commentaires reçus	Nombre de commentaires reçus
071-51 et 071-52	
072-51	1
073-51	3
073-52	
074-51	2
Total	6

Moyen par lequel les participants ont été informés de la consultation publique	Nombre de participants
Avis public du MRNF	1
Avis courriel de la TRGIRTO	4
Total	5

4.3 Liste des personnes et organismes ou groupes ayant émis des commentaires

Nom	Personnel	Organisme ou groupe
Association pour la protection du lac de l'Aigle		✓
Association des gestionnaires de ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue		✓
Club de motoneigistes Les Ours Blancs		✓
Fédération des pourvoies du Québec		✓
Groupe de villégiateurs près du lac Lytton		✓
Total		5

5. Recommandations

Bien entendu, dans le cadre des consultations publiques sur l'ajout de nouveaux travaux d'aménagement forestier au PAFIO, les professionnels du MRNF et les organismes responsables des travaux assurent un suivi auprès des utilisateurs ayant exprimés des commentaires à l'égard d'un secteur d'intervention donné.

Cela dit, nous apportons ici quelques recommandations qui visent à améliorer les processus et les outils de consultation publique ainsi que l'harmonisation des activités des utilisateurs du territoire forestier public :

- 1) Après l'enregistrement d'un commentaire dans le formulaire géoréférencé, une copie du commentaire ainsi qu'une carte montrant l'endroit visé devraient être retournés à l'émetteur;
- 2) Il y a notamment lieu de contacter le groupe de villégiateurs près du lac Lytton concernant leurs préoccupations et leurs attentes qu'ils ont inscrites dans leur document mis à l'annexe 2;
- 3) Il y a notamment lieu de contacter la pourvoirie L'Aventure du Pro et la pourvoirie Wapus afin de discuter et de convenir des mesures d'harmonisation opérationnelle quant à la réalisation des travaux d'aménagement forestier prévus sur leurs territoires respectifs (voir les commentaires de la Fédération des pourvoiries du Québec à l'annexe 3);
- 4) Il y a notamment lieu de contacter l'Association pour la protection du lac de l'Aigle concernant le projet d'aires protégées qui a été transmis au MELCCFP dans la cadre de l'appel de propositions qui s'est tenu à l'été 2024;
- 5) Il y a notamment lieu de contacter l'Association des gestionnaires des ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue concernant leur demande de ne pas réaliser de travaux d'aménagement forestier durant la période de chasse à l'original pour les territoires des ZEC Festubert et Capitachouane;
- 6) Il y a notamment lieu de contacter le Club de motoneigistes Les Ours Blancs concernant leurs préoccupations sur la période de réalisation des travaux d'aménagement forestier, l'intégrité des sentiers de motoneige et la sécurité des motoneigistes.

6. Commentaires reçus

Commentaires reçus via un document PDF sur l'outil web de la TRGIRTO

Compilation des commentaires reçus via un document PDF		
Personne / organisme	Type	Un aperçu des commentaires exprimés
Groupe de villégiateurs près du lac Lytton	Villégiateurs	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none">• La proximité de propriétés et de chalets de villégiateurs• La proximité d'un site de mise à l'eau pour les embarcations• La proximité de sentiers de véhicules hors routes (quads, motoneiges)• La qualité visuelle des paysages• L'intégrité d'un environnement sans perturbation• Les impacts multiplicatifs des coupes actuelles et à venir• Les impacts sur les chemins forestiers locaux <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 2</p>

Commentaires reçus via un courriel transmis au MRNF

Compilation des commentaires reçus via un courriel transmis au MRNF		
Personne / organisme	Type	Un aperçu des commentaires exprimés
Fédération des pourvoies du Québec	Pourvoies	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none">• La proximité de secteurs de chasse• La période de réalisation des travaux• Les campements temporaires• Les chemins d'accès aux secteurs d'intervention <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 3</p>

Commentaires reçus via l'outil web - la carte interactive - du MRNF

Émetteur du commentaire	Association pour la protection du lac de l'Aigle
Unité d'aménagement (UA)	72-51
Secteur d'intervention potentiel (SIP)	PROULX
Un aperçu des commentaires exprimés	<ul style="list-style-type: none"> • Une préoccupation en lien avec un projet d'aires protégées soumis au MELCCFP dans le cadre du récent appel de propositions à l'été 2024 • Une préoccupation en lien avec une nouvelle espèce découverte sur cette partie de territoire

Émetteur du commentaire	Association des gestionnaires de ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue
Unité d'aménagement (UA)	74-51
Secteur d'intervention potentiel (SIP)	REBECCA
Un aperçu des commentaires exprimés	<ul style="list-style-type: none"> • Une demande de ne pas réaliser de travaux d'aménagement forestier durant la période de chasse à l'orignal

Émetteur du commentaire	Club de motoneigistes Les Ours Blancs
Unité d'aménagement (UA)	73-51
Secteur d'intervention potentiel (SIP)	ROLLAND, CORNEILLE, LÉPINE, FENAISSON, Autres
Un aperçu des commentaires exprimés	<ul style="list-style-type: none"> • La période de réalisation des travaux • Une préoccupation quant à l'intégrité des sentiers de motoneige et à la sécurité des motoneigistes

Émetteur du commentaire	Club de motoneigistes Les Ours Blancs
Unité d'aménagement (UA)	73-51
Secteur d'intervention potentiel (SIP)	ROLLAND, CORNEILLE, LÉPINE, FENAISSON, Autres
Un aperçu des commentaires exprimés	<ul style="list-style-type: none"> • La période de réalisation des travaux • Une préoccupation quant à l'intégrité des sentiers de motoneige et à la sécurité des motoneigistes

7. Commentaires concernant le processus de consultation

Compilation des commentaires reçus

Concernant le processus de consultation publique

« Le processus de consultation, une fois que le public est informé, est utile pour qu'un suivi puisse s'effectuer sur les plans d'aménagement forestiers. Toutefois, les suivis du ministère ne sont pas assez rigoureux vis-à-vis de répondre aux préoccupations. »

« Bien. »

« Très bien. »

Annexe 1

Avis public de la consultation publique sur les activités forestières en Outaouais

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER EN OUTAOUAIS DU 30 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2024

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2023-2028 des unités d'aménagement de la Coulonge-et-Basse-Lièvre ainsi que de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga, en Outaouais.

MUNICIPALITÉS ET TERRITOIRES VISÉS

Ces PAFIO présentent les secteurs d'intervention potentiels où des interventions forestières non commerciales pourraient être réalisées dès avril 2025. Ces travaux peuvent notamment inclure la préparation de terrain, le reboisement, le dégagement de la régénération, l'éclaircie précommerciale, le nettoyage ainsi que l'élagage phytosanitaire. Les travaux soumis à cette consultation sont prévus à l'intérieur des limites administratives des municipalités régionales de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais, de la Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac et de Papineau.

Voici les municipalités et les territoires visés :

MUNICIPALITÉS ET TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)		
Cayamant	Mansfield-et-Pontefract	Cascades-Malignes
Chichester	Montpellier	Lac-Lenôtre
Denholm	Otter Lake	Lac-Moselle
Kazabazua	Sheenboro	Lac-Nilgaut
	Waltham	Lac-Pythonga
		Réservoir-Dozois

Pour consulter les plans et les secteurs et transmettre vos commentaires :

Québec.ca/consultations-foret-outaouais Vous avez jusqu'au 24 novembre 2024 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.

SÉANCE D'INFORMATION VIRTUELLE

Les spécialistes du Ministère, en collaboration avec la MRC de Pontiac, tiendront une séance d'information virtuelle où seront précisés les secteurs d'intervention potentiels présentés en consultation publique, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et participantes conclura l'activité.

Jeudi 7 novembre 2024, de 12 h à 13 h 30 – Inscription à www.trgirto.ca avant le 6 novembre à midi.

Un lien Internet et des instructions seront ensuite transmis aux participants et participantes par courriel.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Les spécialistes du Ministère sont également disponibles du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h aux coordonnées suivantes :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Tél. : 819 246-4827, poste 701449

Consultationpafi-outaouais@mrf.gouv.qc.ca

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

Annexe 2

Commentaires d'un groupe de villégiateurs près du lac Lytton

PRÉOCCUPATION SUR LES INTERVENTIONS FORESTIÈRE À PROXIMITÉ DU LAC LYTTON

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES EN OUTAOUAIS - OCTOBRE 2024

Le territoire à proximité du Lac Lytton (ZEC bras-coupé Désert) est utilisé de façon plus importante par de nombreux plaisanciers. Plusieurs éléments expliquent cette utilisation dont principalement la présence de propriété et de chalets (près de 40), la présence de site de mise à l'eau pour les embarcations au lac Lytton et au lac Des Rivières plus d'un camping géré par la ZEC du bras-coupé-désert à ce dernier emplacement et la présence d'une importante piste Trans-Québec de Motoneige et de VTT. À cet effet, de nombreuses activités y sont pratiquées tel que la randonnées, VTT, motoneige, chasse, pêche, etc. il est important de noter que toutes ces activités se pratique dans un environnement naturel et la qualité visuelle des paysages ainsi que l'intégrité de l'environnement sans perturbation anthropique est un élément primordial dans la réalisation de ces activités.

PRÉOCCUPATION SUR LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

Tel que décrit précédemment, il existe beaucoup d'activité de villégiature pratiquée à proximité du lac Lytton. En se référant à la carte 1 joint à la fin de ce document, il existe 3 chemin (A, B, C) emprunté par les plaisanciers. Le Chemin A et D, est la piste Trans-Québec pour les motoneiges et VTT tandis que le chemin B est un chemin liant 2 importants secteurs de la ZEC.

Étonnamment, les coupes réalisées depuis 2024 sont concentrées de façon proximale aux habitations et aux chemins empruntés par les résidents. Il est facilement concevable que plus les interventions soient près des zones habitées plus les impacts sur les activités de villégiatures sont grands.

Nous avons compilé (en date du 2024-04-12) les superficies de coupes par rapport aux distances des habitations qui sont illustrées dans le tableau ci-dessous. Notons que 66% de l'ensemble des 3 chantiers soit près de 225 hectares sont présent dans 3km de distance (1 heure de marche) et sur ce l'entièreté du chantier Theff. Notons de plus que l'ensemble des chantiers sont à l'intérieur de 5km, soit moins de 10 minutes de VTT. À noter que plusieurs autres secteurs de coupes ont été réalisés après cette compilation et les valeurs sont potentiellement plus élevées.

- Cet exercice vise à démontrer que les interventions qui ont été réalisées sont concentrées presque entièrement dans le territoire utilisé par les villégiateurs.
- Ceci nous porte à croire que la prise en considération des activités de villégiature n'a pas été prise en compte dans la planification. Dans le cas contraire, la proportion aurait été beaucoup moins importante.

Chantier Hay			Chantier Morin			Chantier Theff		
superficie totale (ha)	233,2		superficie totale (ha)	59,4		superficie totale (ha)	61,6	
Distance propriété	superficie (ha)	% du chantier	Distance propriété	superficie (ha)	% du chantier	Distance propriété	superficie (ha)	% du chantier
1 km	0,0	0%	1 km	0,0	0%	1 km	36,6	59%
2 km	39,6	17%	2 km	0,0	0%	2 km	13,5	81%
3 km	122,0	69%	3 km	12,2	21%	3 km	11,4	100%
4 km	60,1	95%	4 km	47,1	100%	4 km	0,0	100%
5 km	11,1	100%	5 km	0,0	100%	5 km	0,0	100%
3 chantiers combinés								
superficie totale (ha)	354,3							
Distance propriété	superficie (ha)	% du chantier						
1 km	36,6	10%						
2 km	53,1	25%						
3 km	145,6	66%						
4 km	107,1	86%						
5 km	11,1	100%						

PRÉOCCUPATION FUTURE, SECTEUR D'INTERVENTION POTENTIEL (SIP)

Cette section vise à faire connaître les préoccupations par rapport aux secteurs d'intervention potentiels. Il faut considérer les impacts multiplicatifs des coupes actuelles en plus des coupes potentielles. Les coupes actuelles ont un impact direct sur les utilisateurs locaux et conséquemment, les répercussions des interventions futures sont encore plus importantes.

- En termes plus simples, les impacts futurs ne feront qu'empirer la situation

Sur ce point, il ne reste qu'un seul chemin praticable sans intervention (voir chemin D, carte 1 à la fin du document). À cet effet, nous demandons de préserver l'intégrité de l'environnement naturel de ce chemin. À noter que ceci inclus les interventions d'agrandissement des sur les chemins ou autres perturbations. En fait, il faut considérer la réalisation d'interventions forestières sur ce chemin va complètement enlever la possibilité aux résidents de profiter d'un chemin dans un milieu naturel intègre. Il est certain que toute intervention dans ce secteur démontrerait qu'aucune considération des enjeux des résidents n'est prise en compte. Ceci tient compte évidemment du secteur de coupe (CPI_RL-2I_F) étonnamment isolé en plein milieu de ce chemin et directement à l'emplacement où des caches de chasse sont présente.

- Nous avons noté qu'il existe déjà des interventions qui ont débuté dans ce chemin (Chemin D). Nous avons noté des coupes en bordure du chemin et des interventions de machineries forestières. À cet effet, veuillez noter l'importance de prendre en considération ceci rapidement.
- Il est important de considérer la réalisation d'interventions forestières dans ce chemin ou de coupes à proximité enlèvera complètement la possibilité de pratiqué les activités de villégiature dans environnement naturel où la qualité visuelle des

paysages ainsi que l'intégrité de l'environnement sans perturbation anthropique est un élément primordial dans la réalisation de ces activités.

Sur le point du secteur (CPI_RL-2I_F), plusieurs questionnements sont soulevés en plus du caractère isolé. En regardant de façon plus précise les caractéristiques des secteurs d'intervention potentiels (SIP), nous notons que la plupart étaient notés comme coupe partielle ou éclaircie commerciale (voir la carte 2 à la fin du document). À notre grand étonnement, ce secteur d'intervention en coupe de régénération dépasse largement le secteur du même type prévu dans le polygone SIP. De plus, le polygone du secteur CPI_RL-2I_F est apparu de façon soudaine après notre analyse du territoire en date du 2024-04-12.

- Le fait que les interventions ne tiennent même pas compte des types identifiés dans les polygones des SIP, nous portes à croire que l'exercice de planification forestière est seulement réalisé à titre indicatif et que les décisions sur les secteurs d'interventions sont prises peu importe les planifications prévues ou les préoccupations soulevées.

Un autre point de préoccupation concerne la partie du secteur B identifié dans la carte 1 où plusieurs activités de chasse y sont pratiquées par plusieurs résidents.

Finalement, il faut considérer que l'étonnante majorité des coupes actuelles (2024) sont réalisées à moins de 5km des habitations et ceci sur les chemins utilisés pour les activités de villégiatures. À cet effet, il est évident qu'il serait beaucoup plus pertinent de réaliser les interventions forestières de façon plus distante pour réduire les impacts sur les activités des résidents. Ceci sans compter que l'entièreté du territoire est identifiée sous interventions potentielles (voir carte 2) ce qui porte à croire que tout le territoire au complet sera affecté.

- En rappel, l'exemple du secteur d'intervention CPI_RL-2I_F nous démontre que les types d'interventions prévus ne sont qu'à titre indicatif et que les coupes se réalisent peu importe la planification et les préoccupations. En voyant la couverture totale des secteurs d'intervention potentiels, il est certain que les résidents ont d'énormes préoccupations par rapport aux interventions.
- En termes plus familiers ceci veut dire : « Ils vont couper où ils veulent et il n'y a rien qui leur empêche peu importe ce que l'on dit » nous tenons à simplifier ces propos de cette façon, car c'est exactement la perception des utilisateurs du territoire

En résumé, nous formulons nos requêtes pour les interventions potentielles de la façon suivante :

- Nous demandons d'éviter les interventions sur la piste Trans-Québec pour les motoneiges et VTT entre le lac Lytton et la chute des Pins (Chemin D sur la carte 1). Dans le cas contraire, aucune piste praticable avec un environnement naturel intègre ne sera disponible pour les résidents. Ceci en considérant les effets d'impact cumulatifs puisque les résidents ont déjà subi les impacts négatifs des

interventions forestières Plus particulièrement nous vous demandons d'éviter les interventions sur le secteur (CPI_RL-2I_F)

- Nous demandons d'éviter les interventions dans le secteur B identifié dans la carte 1

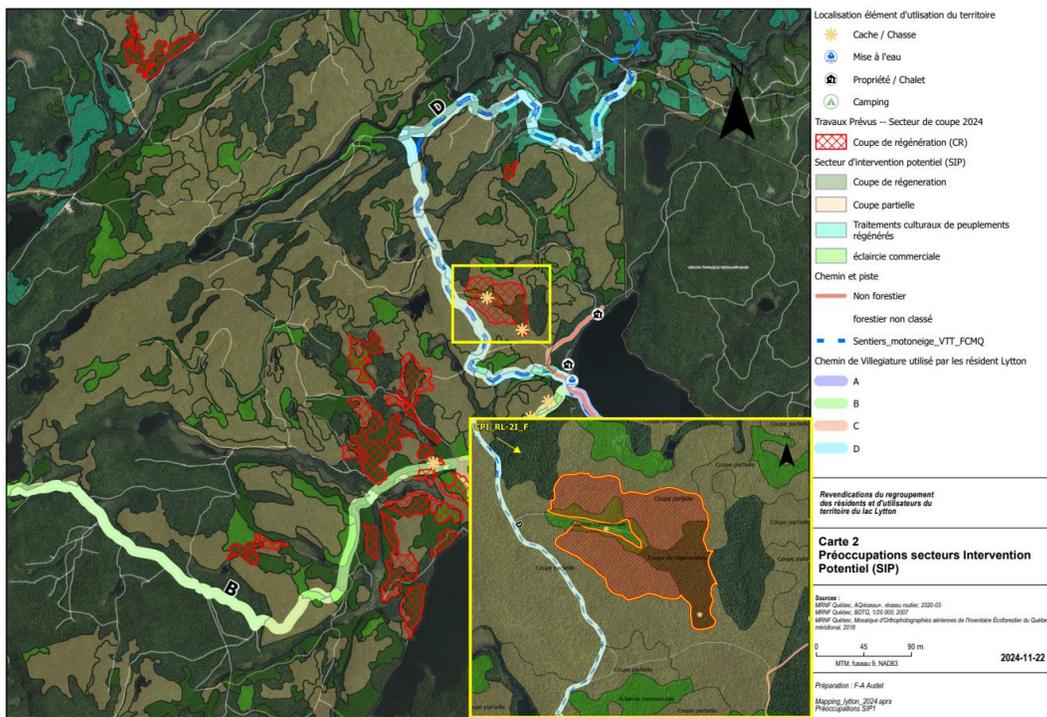
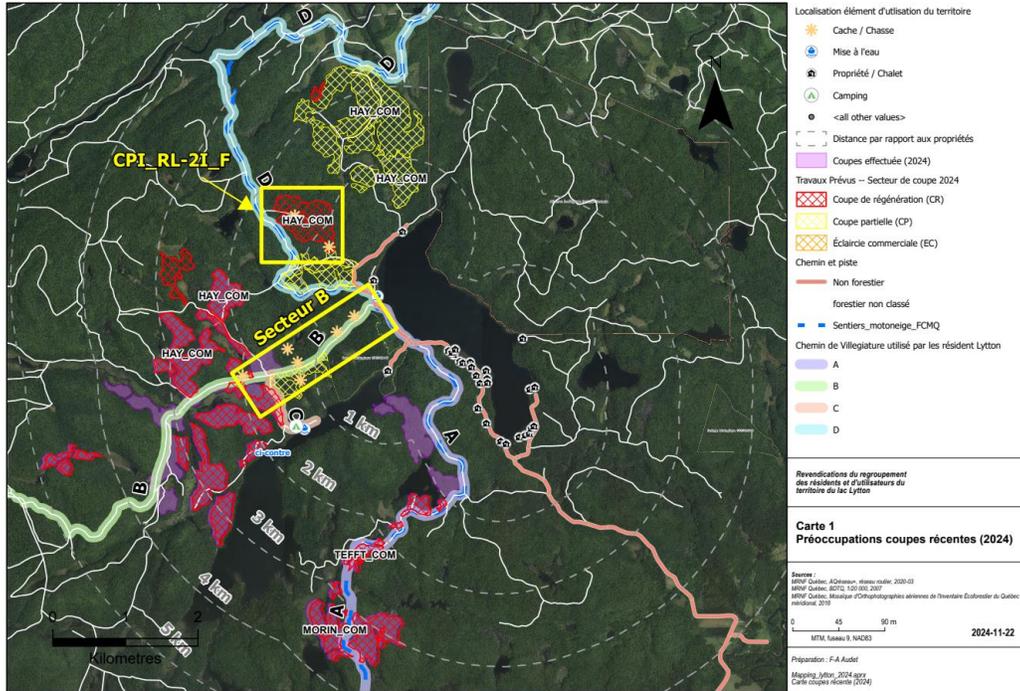
De façon générale. Nous vous demandons de considérer la distance par rapport aux propriétés dans les interventions futures.

À noter que les impacts sur la composante sociale doivent être considérés dans son ensemble d'où l'objectif visé par les activités de planifications: prendre en compte les intérêts et les préoccupations des utilisateurs du territoire forestier lors de l'élaboration des PAFL. Les réponses à ces préoccupations ne doivent pas être seulement répondu par des retours aux règlements et articles de lois encadrant la pratique. Il y a une différence entre « prendre les intérêts et les préoccupations [...]» et « prendre **en comptes** les intérêts et les préoccupations[...] ». Ceci fait toute la différence dans l'atteinte ou non des objectifs des plans d'interventions forestières. Ceci fait toute la différence sur l'acceptabilité sociale ou non des activités.

Nous vous remercions de considérer les éléments décrits ci-dessus dans la planification et dans les opérations forestières

Voici la liste de participant à cette demande

NOM	TÉLÉPHONE	COURRIEL
-----	-----------	----------



Annexe 3

Commentaires de la Fédération des pourvoires du Québec

Pour la pourvoirie l'Aventure du Pro : Ok pour les travaux du Geoffrion (**7451**). Il a 2 baits à l'ours dans le secteur qu'il aimerait utiliser cette année. Si possible faire les travaux entre le 30 juin et le 1^{er} septembre. Pour le chantier Ceisur (**7451**), respecter l'entente pour que les travailleurs forestiers passent par le libre (Haut-Richelieu plutôt que par la traverse du Snake. La traverse devrait être retiré depuis longtemps mais il y a un problème avec Domtar et le chantier. Ils ont demandé une extension d'un an et la traverse est toujours présente.

Pour la pourvoirie Wapus : Pas de chasse à l'ours dans le Teddy Holton (**7451**). Débuter les travaux le plus rapidement possible pour être sortie de la pourvoirie le plus loin possible de la chasse à l'original ou planifier les travaux après la chasse. La pourvoirie a eu des plaintes de ces chasseurs l'an passé car les travailleurs sont sortis le jeudi soir avant la chasse. Les contracteurs connaissent la sensibilité des pourvoyeurs sur cette question. Placer le contrat en juillet comme cela pas de problème.

Dans les 2 cas : Pas de campement temporaire à l'intérieur des limites de la pourvoirie sauf si entente avec la pourvoirie sur l'emplacement et sur les règles d'usage. Avoir un système de communication efficace des entrepreneurs qui envoie un avis deux semaines avant le début des travaux afin d'avertir le pourvoyeur. Le tableau a été plutôt boiteux cette année et le suivi a été très difficile à réaliser. Je veux bien informer les pourvoyeurs mais encore faut-il que l'information me parvienne de façon juste.